



Info Libé

Familles de jihadistes retenues en Syrie : la procureure de la CPI saisie de crimes de guerre contre Macron

Des avocats et des universitaires ont déposé ce mardi un dossier auprès de la Cour pénale internationale pour attaquer la politique du Président. Depuis 2019, le chef de l'État refuse de rapatrier les femmes et enfants détenus dans des camps insalubres et de présenter les mères à la justice.



Une française dans le camp d'Al-Roj en Syrie, le 28 mars. (Delil Souleiman /AFP)

par **LUC MATHIEU**

Techniquement, il s'agit d'une « *communication* » auprès de la procureure de la Cour pénale internationale, **Fatou Bensouda**. Concrètement, c'est une charge juridique sans précédent contre la France et **Emmanuel Macron** pour leur refus de rapatrier les femmes jihadistes et leurs enfants retenus dans des camps du Nord-Est syrien. Le risque pour le président français, qui est aussi le chef des armées, n'est pas anodin. Sa responsabilité pénale pourrait être engagée pour crimes de guerre en « *qualité d'auteur* », parce qu'il réfute de manière « *intentionnelle* » le droit des femmes à être jugées, et en qualité de complice pour leur détention illégale et celle de leurs enfants, et les « *traitements cruels et dégradants* » qu'ils subissent depuis 2019.

Envoyé ce mardi à la CPI, le dossier d'une cinquantaine de pages que *Libération* a pu consulter a été élaboré par les avocats **Marie Dosé, Ludovic Rivière et Gérard**

Tcholakian, ainsi que les universitaires **Camille Cressent** et **Augustine Atry**. Il demande à la procureure d'ouvrir une enquête en vertu de l'article 15 du statut de Rome, ratifié par la France. La CPI aurait pu être saisie directement, sans passer par la procureure, mais uniquement par un Etat ou via une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies.

« *Les crimes de guerre sont constitués, il n'y a aucun doute, explique Marie Dosé. Emmanuel Macron, en sa qualité de président de la République et de chef des armées, est celui qui fait le choix de ne pas rapatrier ces enfants français et leur mère, alors que les autorités du Rojava [la région kurde autonome de Syrie, ndlr] l'exhortent clairement à le faire. Nous pensions que les décisions récentes de la Belgique et de la Finlande de ramener les enfants et leurs mères feraient infléchir sa décision. Mais il persiste à maintenir ces enfants prisonniers et à empêcher le jugement de ces Françaises.* » La décision par la procureure de la CPI de déclencher ou non une enquête ne sera pas prise avant plusieurs mois.

« **Ce sont des Français avant d'être des jihadistes** »

Ce dossier des camps syriens, qui embarrasse autant des diplomates du Quai d'Orsay que plusieurs proches conseillers de Macron, n'aurait jamais dû en être un. Début 2019, alors que l'offensive des forces kurdes et de la coalition internationale contre les jihadistes de l'État islamique s'achevait à Al-Baghouz, dernière enclave du califat aux confins de la Syrie et de l'Irak, et que des centaines d'hommes, femmes et enfants étrangers en sortaient chaque jour, la France avait décidé d'un rapatriement global de ses ressortissants, y compris des hommes combattants. « *Est-ce qu'on préfère qu'ils soient dispersés, qu'ils rejoignent les rangs de Daech ou qu'ils partent dans un autre pays pour continuer à fomenter de tels actes ?* » déclarait le 30 janvier 2019 le Premier ministre de l'époque, **Édouard Philippe**. Une position partagée par la Garde des sceaux et le ministre de l'Intérieur d'alors, **Nicole Belloubet** et **Christophe Castaner**. « *Ce sont des Français avant d'être des jihadistes* », affirmait ce dernier. Leur retour était prévu et préparé. Selon un document de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) que s'était procuré *Libération*, une liste précise de 250 ressortissants français – hommes, femmes et enfants –, comportant leur date d'entrée en Syrie et en Irak et leur lieu de détention, avait été établie. Et pour plus de 160 d'entre eux, un vol de retour leur était assigné.

Mais le 28 février, un sondage qui montre l'hostilité d'une majorité de la population à un retour éventuel pousse Emmanuel Macron à inverser sa position et à annuler les retours. Il n'a depuis plus varié, n'autorisant que des rapatriements « *au cas par cas* ». « *Plus l'élection présidentielle approche, moins il y a de chance qu'il revienne sur sa doctrine* », note un proche du dossier.

Seuls 35 enfants, en majorité des orphelins, ont été récupérés depuis 2019. Il en reste environ 200, ainsi qu'une centaine de femmes. Leur nombre précis n'est pas connu, certaines ayant profité du chaos de la bataille d'Al-Baghouz pour s'attribuer une autre nationalité et ne pas être recensées comme françaises. Des enfants ont pu être

kidnappés par des familles d'autres nationalités. Au moins treize femmes se sont enfin évadées, parfois avec leurs enfants, et ont quitté la région administrée par les Kurdes pour rejoindre celle d'Idlib, dans le Nord-Ouest. Parmi elles figurent **Hayat Boumeddiene**, l'ex-compagne d'**Amedy Coulibaly**, l'auteur des attentats de Montrouge (Hauts-de-Seine) et de l'Hyper Cacher de Paris, les 8 et 9 janvier 2015. Elle a été condamnée en son absence à trente ans de prison en début d'année.

« Il n'est pas concevable que les enfants aient commis quoi que ce soit »

Cette position de la France fait l'unanimité contre elle. Aussi bien des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme que des responsables de la lutte antiterroriste. Les conditions de vie dans les camps d'Al-Hol et de Roj, où sont détenus les femmes et les enfants français, considérés comme civils par les autorités kurdes, sont déplorables. Les soins médicaux restent réduits au minimum, quand ils sont disponibles, et il n'existe aucune école. *« Il est inacceptable que des enfants soient détenus dans ces conditions de pénurie extrême pendant des années. Il n'est pas concevable qu'ils aient commis quoi que ce soit, explique à Libération le président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, qui rentre du Nord-Est syrien. Mais ils sont enfermés avec leur mère parfois depuis plus de deux ans. Les femmes ne sont visées par aucun processus judiciaire. Je peux comprendre les sensibilités politiques, mais je comprends moins que des pays européens ne mettent pas les considérations judiciaires et humanitaires au premier plan. »*

Le secrétaire général adjoint de l'ONU en charge des questions humanitaires, **Mark Lowcock**, est du même avis. *« La situation est déplorable. L'insécurité augmente, il y a des assassinats, les cliniques sont débordées et manquent de médicaments et d'équipements, explique-t-il à Libération. Les pays qui ont des ressortissants là-bas doivent leur permettre de rentrer. La majorité d'entre eux sont des enfants, et souvent des enfants très jeunes. Il n'est pas acceptable de les laisser. Ce sont des citoyens. »* À l'inverse de la France, plusieurs pays, dont la Russie, ont rapatrié la quasi-totalité de leurs ressortissants.

L'EI cherche à libérer ses partisans

Au-delà des seuls aspects humanitaires et moraux, la doctrine de l'Elysée est également critiquée du point de vue sécuritaire. Le coordonnateur des juges antiterroristes du tribunal de Paris, David de Pas, a plusieurs fois fait part du *« risque de sécurité publique »* qu'elle fait courir à la France. Toutes les Françaises recensées dans les camps de Roj et Al-Hol sont visées par des mandats d'arrêt internationaux. Si elles étaient rapatriées, elles feraient face à un juge dès leur retour en France.

Les enfants, eux, risquent d'être radicalisés dans des camps assimilés à *« Guantánamo »* par les ONG. *« Les Français peuvent comprendre que, si on les laisse grandir là-bas pendant dix ans, ce sont de jeunes adultes endoctrinés, avec la haine de la France, qui en sortiront »,* expliquait début mars **Hubert Julien-Laferrrière**, député du Rhône. Il revenait d'un voyage avec trois autres parlementaires

à la frontière irako-syrienne. Ils n'ont pas pu se rendre dans les camps, le gouvernement français étant intervenu auprès des autorités locales pour les en empêcher.

Les officiels kurdes ne cessent, eux, de répéter que les pays étrangers doivent récupérer leurs ressortissants. Dès le début de l'année 2019, ils ont été débordés par l'afflux des familles s'échappant d'Al-Baghouz, que nul n'avait anticipé. Le camp d'Al-Hol, où vivent plus de 60 000 personnes, est devenu incontrôlable, gangrené par l'Etat islamique qui a toujours affirmé que son premier objectif était de libérer ses partisans. Les forces kurdes y ont lancé dimanche une opération de ratissage et arrêté plusieurs dizaines de personnes. Un tunnel a également été découvert. « *Nous rencontrons des difficultés énormes pour gérer les combattants [détenus] de l'État islamique et leurs familles, ont déclaré le 18 mars les autorités kurdes dans un communiqué. Cela représente un immense fardeau que nous ne pouvons porter seuls. La communauté internationale devrait assumer ses responsabilités.* » ♦